



AMBLEVE FLY CHALLENGE

02 juillet 2022

informations pratiques et règlement

DATE : le samedi 02 juillet 2022.

LIEU : l'Amblève depuis Bellevaux en passant par Stavelot et Trois-Ponts, jusqu'à la cascade de Coo (Trois-Ponts) divisée en trois blocs de 7 ou 8 secteurs de 400 à 500m.

RDV à partir de 08h à la salle de la Basse Cour (Basse Cour 9B à 4970 STAVELOT). L'accueil des participants se fera en fonction et avec le respect des règles sanitaires imposées à cette date !

HORAIRE

- TIRAGE AU SORT et PAYEMENT : à partir de 8h00.
- BRIEFING : 8h45.
- 1^e manche : 10h00 – 12h45 ;
- Changement de poste et pique-nique (sandwich à commander et offert) : 12h45 – 14h ;
- 2^e manche : 14h00 – 16h45 ;
- Regroup salle Basse Cour et pain saucisse : 16h45 – 18h45
- 3^e manche : 19h00 – 21h45 ;
- Remise des résultats : vers 23h00.

ATTENTION : début et fin de manche à heures fixes peu importe l'heure d'arrivée sur poste !!!

PRIX DE L'INSCRIPTION : 35€/ pêcheur (compris 1 sandwich à midi) à payer le matin de l'épreuve au tirage au sort ; soit 105€/équipe.

REGLEMENT :

- Le concours se déroule par équipe de 3 : deux membres de l'équipe en action de pêche et un membre au contrôle d'une autre équipe. Pour faciliter vos déplacements, le « contrôleur » effectuera sa tâche sur le secteur qu'il vient de pêcher! Chaque compétiteur contrôlera une manche et en pêchera deux.
- Le règlement FIPS sera d'application et l'utilisation de mouche « plastique » (squirmy...) interdite. La distance entre les 2 pêcheurs d'une équipe est de maximum 50m.
- Prise valide : tout poisson de minimum 150mm (15cm). Un salmonidé rapporte 2 points ; une autre espèce 1 point (barbeau compris).

- Contrôle des prises : seules les prises placées dans l'épuisette seront comptabilisées. Le pêcheur doit montrer son poisson au contrôleur. Le premier poisson de la manche estimé valide (150mm minimum) doit être mesuré (une gouttière par équipe est donc nécessaire) ; les poissons suivants seront simplement montrés au contrôleur qui valide la prise. En cas de doute sur la taille minimum, le poisson est mesuré. Chaque équipe peut faire mesurer tout poisson qu'il juge être le plus grand de sa manche. Le contrôleur effectue sa mission du bord uniquement (sauf secteurs donnés au briefing). Après chaque prise, le pêcheur doit venir poser sa main sur la rive du contrôleur avant de repartir en action de pêche.
- Classement : il se fera par bloc et par manche. Un capot entraîne une pénalité de 5 points « classement manche ». L'addition des points « classement manche » donnera le classement final, le vainqueur sera l'équipe avec le moins de points. En cas d'ex-aequo au général, la différence entre les équipes se fera au nombre de prises et ensuite au plus grand poisson.

Un prix spécial sera attribué pour le plus grand poisson !

- Période d'interdiction de pêche avant l'épreuve : 5 jours soit à partir du lundi 27 juin.
- **ATTENTION : banderole secteur non rapportée en fin de dernière manche = capot !!!!**

ATTENTION : pour une question d'organisation des marquages, des rotations et des tirages au sort, Toute équipe empêchée ou non complétée doit le faire savoir pour le mercredi 29 juin au plus tard. En cas d'empêchement de dernière minute, il est obligatoire par simple politesse de prévenir le plus rapidement possible.

A votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Christophe Gabriel 0496/384 345